

Séance du Conseil d'Établissement
19 mars 2026
17h30, Salle d'Youville
Compte rendu

1. Ouverture de l'assemblée

Vérification du quorum (art. 61 et 108 LIP) : Le quorum est atteint.

Présence :

- Parents : Esther Fricker, Elyse Jolette, Émilie Noyeau, Kattiana Francois
- Enseignants : Mireille Karangwa, Francis Girard, Mina Mabsout, Marc-Olivier Chauvin, Philippe Robidas
- Directions : Daphnée Landry, Andrée-Anne Fontaine-Binette

Mot de bienvenue de la présidence : Elle se présente, mentionne une nouvelle difficulté de son rôle. Elle insiste sur la collaboration entre les parents et l'équipe école et souhaite la bienvenue aux parents présents.

Désignation du secrétaire de séance : Philippe Robidas

2. Adoption de l'ordre du jour et du procès-verbal du 29 janvier 2026

Ajout au niveau : Modification de "les parents" à "les parents du CÉ" dans le point sur les commentaires des parents.

Sinon, il est proposé par Francis Girard et adopté par Philippe Robidas.

3. Tour de table

Corps enseignant : M. Girard : Mentionne la situation des dernières semaines et la difficulté de ce qui est vécu par les enseignants et l'absence de réponse.

Comité des parents du CSSDM : Rien pour le moment

4. Étude des dossiers – points de la direction

Dossiers où il est question de travailler

Uniformes scolaires (suivi) : Nous attendons le retour sur la boutique de précommande. Nous demandons d'ajouter sur le bon de précommande où il y aurait une boutique. Nous attendons donc la réponse.

Plan de lutte à l'intimidation : La direction présente le plan de lutte. D'ici la fin de l'année, il y aura des rencontres pour parler du plan de lutte. Les parents peuvent se joindre, mais lors des heures de classe. Le modèle du plan de lutte est nouveau. Nous arrivons dans la phase d'évaluation du plan de lutte et cela commencera sous peu. Après cette évaluation, le CÉ approuvera de ce nouveau plan de lutte. Il y a une date à changer sur l'approbation du plan de lutte actuelle : l'approbation n'est pas de septembre 2025, mais de juin 2024 avec M. Simard. Le plan est donc actif depuis cette date. Le plan aurait été reconduit, mais non présenté aux enseignants. Les enseignants mentionnent que la page



22 du protocole démontre que certains enseignants ne se sentent pas outillés pour réagir face aux situations de violence et d'intimidation. Les parents demandent si les violences à caractère sexuel relèvent du CSSDM ou de la direction. La direction mentionne que le plan d'intervention du CSSDM concernant les violences à caractère sexuel sera partagé avec le corps enseignant dans le prochain "Jemmerais le lire". Les enseignants font savoir qu'une réflexion en rapport au code de vie serait favorable afin d'arrimer la gestion des élèves. Le comité code de vie pourrait revenir l'année prochaine, dit la direction.

5. Dossiers où il est question d'être informé

Suivis

Tutorat : Quelle forme finalement? La direction mentionne le suivi avec Brio, même modalité que l'an dernier. Deux samedis en présentiel avec des tuteurs ou encore en virtuel à d'autres moments. Le prix et les dates sont à voir, probablement pour la révision d'examen donc vers la fin mai. C'est une formule clé en main. Le financement vient de l'école. La direction reviendra avec les prix. L'an dernier, c'était offert à tous les niveaux, mais pas pour toutes les matières.

Supports à vélo : Aucune nouvelle pour le moment. Pas encore de soumission de fait, mais cela viendra, selon la direction. Informations possibles au prochain CÉ.

Régie interne à mettre pour le prochain CÉ.

6. Période de questions du public

Question du public : Les parents présents dans le public soulignent leur insatisfaction par rapport à la gestion de la situation par la direction. La direction répond qu'elle a donné toutes les informations qui lui étaient possible de partager. Les membres du CÉ demeurent insatisfaits de la situation et demandent à la direction ce ~~qui~~ qui pourrait être fait. Voici trois actions possibles que la direction envisage : envoyer le protocole sur les interventions à caractère sexuelle au personnel, renvoyer la lettre aux parents, rencontrer le personnel de l'école à ce sujet. Un élève suggère que la communication faite aux parents soit aussi envoyée aux élèves.

7. Divers :

8. Levée de l'assemblée Proposé par Esther Fricke à 19h12 et accepté par Philippe Robidas

Compte rendu synthèse – CÉ extraordinaire

Objet : Choix du fournisseur d'uniformes scolaires

Date : 13 novembre 2025

Dans le contexte où le contrat avec le fournisseur actuel, Raph U, arrive à échéance, le Conseil d'établissement s'est réuni en séance extraordinaire afin d'évaluer les options pour le prochain fournisseur d'uniformes scolaires. Tous les élèves du conseil d'élève étaient également présents.

Plusieurs fournisseurs ont été rencontrés et analysés selon différents critères, dont la qualité des vêtements, les prix, l'accessibilité pour les familles, les délais de livraison et le service à la clientèle. Un rapport détaillé des quatre fournisseurs rencontrés est présenté en annexe.

Les élèves membres du conseil d'élèves ont particulièrement apprécié la qualité des vêtements présentés par Uniforme HFM.

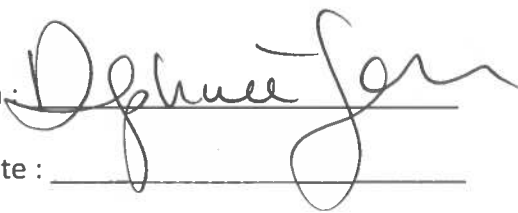
De leur côté, les parents ont exprimé certaines réserves, notamment en lien avec l'absence de point de vente physique, et ont mentionné que Unimage répondait davantage à leurs besoins à ce niveau, en plus d'offrir des prix compétitifs.

À la suite de la rencontre, des échanges par courriel ont eu lieu avec Uniforme HFM. L'entreprise s'est engagée à maintenir un inventaire d'uniformes en tout temps à la boutique Souris Mini des Galeries d'Anjou. Elle a également confirmé sa disponibilité pour tenir, au besoin, des séances d'essayage et de vente supplémentaires à l'école.

À la lumière de cet engagement, le Conseil d'établissement a retenu Uniforme HFM comme futur fournisseur d'uniformes scolaires.

Mme Landry est mandatée pour informer le fournisseur actuel, Raph U, de la non-reconduction du contrat et pour assurer le suivi des démarches avec Uniforme HFM.

Signature de la direction :



Date : _____

Signature de la présidente :



Date : _____

